



Communiqué de presse

Montpellier, Toulouse, le 19 février 2022

- Citoyenneté active -

La Région ouvre les candidatures pour la première édition de son « Printemps citoyen en Occitanie »

Ce vendredi 18 février, les élus régionaux réunis en Commission permanente sous la présidence de Carole Delga ont adopté le règlement de l'appel à candidatures pour participer à la première édition du « Printemps citoyen » qui se tiendra du 1^{er} mai au 5 juin prochains à travers toute l'Occitanie. Pour proposer un événement, les candidatures seront ouvertes en ligne à compter du 20 février et jusqu'au 4 avril.

Le Pacte vert pour l'Occitanie adopté par la Région en 2020 comprenait une mesure, issue de la Convention citoyenne, portant sur la « création d'un événement annuel d'échelle régionale dédié à la promotion et à la mobilisation autour de l'engagement et de la citoyenneté ». Aujourd'hui, la Région concrétise cet engagement en ouvrant les candidatures afin de permettre au plus grand nombre de contribuer à la programmation de ce festival de la démocratie. Les événements labellisés bénéficieront d'une valorisation dans le cadre du dispositif de promotion et de communication de la Région.

Par ailleurs, la Région Occitanie invitera le plus grand nombre à participer à une **journée spéciale à Montpellier**, en partenariat avec la Ville, afin de mettre en avant les bonnes initiatives, débattre et faire se rencontrer, dans un esprit convivial et festif, des élus, experts, associations et habitants autour de la question de l'engagement citoyen, avec une attention particulière portée aux 15-30 ans.

« Le collectif, c'est ma méthode. Depuis 2016, grâce à l'ensemble des dispositifs de participation et d'écoute citoyenne déployés par la Région, nous sommes parvenus à impulser une véritable dynamique de co-construction, à rapprocher les citoyens de la collectivité. Concertations thématiques, budgets participatifs, convention citoyenne... les résultats sont-là mais nous voulons aller plus loin en donnant à chacun les moyens d'agir. Ce festival de la démocratie aura donc vocation à ouvrir le champ des possibles, à confronter les idées, à mettre en réseau ceux qui imaginent collectivement la région de demain. Associations, collectivités, entreprises, j'invite toutes celles et ceux qui souhaitent rejoindre l'équipe Occitanie à proposer leurs événements pour faire de la citoyenneté une fête ! C'est le message que nous souhaitons porter à travers cette manifestation inédite, notamment à destination de notre jeunesse » a déclaré Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Quels types d'événements seront labellisés ?

Le label « Printemps citoyen 2022 » sera attribué par la Région aux événements et initiatives visant à **développer la coopération et l'entraide entre les acteurs locaux, à sensibiliser à l'engagement citoyen, au vivre ensemble ou à l'évolution du modèle de société, à agir sur l'émancipation citoyenne et sociale, à partager des expériences, à inventer de nouvelles solutions, etc.**

Ces événements, qui devront avoir lieu entre le 1^{er} mai et le 5 juin sur le territoire régional, pourront prendre plusieurs formes afin de proposer une programmation dynamique et diversifiée : **rencontres, débats, ateliers, conférences, projections de reportages, performances artistiques, actions collaboratives et participatives ou encore retours d'expériences inspirantes.**

Si le « Printemps citoyen » devra toucher un large public, **les projets s'adressant prioritairement aux 15-30 ans feront l'objet d'une mise en avant** de la part de la Région.

Les événements proposés devront intervenir **dans le cadre des grands champs de compétences de la Région** que sont l'alimentation, l'agriculture, l'aménagement du territoire, la citoyenneté et la démocratie, la culture, le sport, l'économie et la recherche, la formation, l'environnement et le climat, l'Europe et l'international, la jeunesse et l'éducation, la solidarité, la santé ou encore l'égalité.

Qui peut proposer un événement ?

Une candidature peut être présentée par **les structures disposant d'une personnalité juridique** : associations, collectivités, fondations, entreprises.

Comment et quand proposer un événement ?

Les candidatures pourront être déposées **entre le 20 février et le 4 avril 2022** sur le site participatif laregioncitoyenne.fr grâce à un formulaire en ligne.

Comment les projets seront-ils sélectionnés ?

Un comité d'analyse mixte, composé d'élus régionaux, des services de la Région et d'acteurs externes impliqués dans l'organisation du « Printemps Citoyen » procédera à l'examen des dossiers et rendra un avis préalable à la labellisation.

A propos de « La Région citoyenne »

La Région place les citoyens, les élus locaux et les acteurs socio-professionnels au cœur de sa démarche pour imaginer

collectivement le devenir de l'Occitanie et de ses territoires. Depuis 2016, elle a ainsi engagé **13 budgets participatifs** (10,6 M€ pour 270 projets lauréats et 188 000 votes citoyens), **2 votations citoyennes**, **1 Convention citoyenne** et **plus de 55 concertations thématiques**. Avec le Conseil Régional des Jeunes, l'Assemblée des Territoires ou encore les Parlements de la Mer et de la Montagne, elle s'est également dotée d'**instances consultatives** permettant aux citoyens et acteurs locaux de contribuer au projet régional. C'est ainsi que la Région a adopté en novembre 2020 son **Pacte vert pour l'Occitanie**, fruit notamment du travail mené par les 100 citoyens tirés au sort pour composer la Convention citoyenne. Le Pacte vert comprend **208 propositions issues de la Convention dont 70% ont d'ores et déjà été suivies d'effets à ce jour.**

+ d'infos : <https://jeparticipe.laregioncitoyenne.fr/>

■ **Contact presse :**

Frédéric Neuman : frederic.neuman@laregion.fr - Tél. : 05 61 33 53 39 - Port. : 06 19 45 88 18
service.presse@laregion.fr - [@presseoccitanie](https://twitter.com/presseoccitanie)